

N° : DP 20/402

DECISION DU PRESIDENT

REMBOURSEMENT D'UNE VISITE MEDICALE AU PROFIT D'UN AGENT METROPOLITAIN

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT que la visite médicale est un préalable pour le recyclage du permis poids lourds de l'agent dans le cadre de ses missions,

CONSIDERANT que cet agent a dû régler sur place le médecin agréé,

CONSIDERANT que la somme de trente-huit euros (38€) a été réglée avec ses deniers personnels et que la facture a bien été acquittée par ses soins,

CONSIDERANT qu'il convient de lui rembourser cette somme,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ACCORDER le remboursement de la somme de trente-huit euros (38€).

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont prévus au Budget de la Métropole, compte charges de personnel, Chapitre 012.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



CABINET DE MEDECINE VASCULAIRE

9 Rue Docteur Roux-Seignoret

83400 HYERES

Tél. 04.94.65.34.34

Docteur Jean-Paul CAMUZET

Diplômé d'Angéiologie de la Faculté de Marseille

Membre de la Société Française de Phlébologie

Diplômé de pathologie locomotrice liée à la pratique du sport

Sur rendez-vous

Hyères, le 15/09/2020

Je soussigné, certifie que :

- Mr GUEREAULT Allain né le 24/04/1960

A réglé trente huit euros pour sa visite médicale d'aptitude à la conduite de véhicule ,non remboursé par la CPAM---

Dr JP CAMUZET

Docteur Jean-Paul CAMUZET
Médecine Vasculaire - Phlébologie
Généraliste - Médecine du sport
Cabinet de Médecine
9, Rue Docteur Roux-Seignoret
83400 HYERES
Tél. : 04 94 65 34 34 sur RDV
N° RPPS : 10003386939